## Journal de la société statistique de Paris

## AUGUSTE VITU

## Le commerce extérieur de la France en 1864

Journal de la société statistique de Paris, tome 6 (1865), p. 76-80

<a href="http://www.numdam.org/item?id=JSFS">http://www.numdam.org/item?id=JSFS</a> 1865 6 76 0>

© Société de statistique de Paris, 1865, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.



Article numérisé dans le cadre du programme Numérisation de documents anciens mathématiques http://www.numdam.org/

## Le commerce extérieur de la France en 1864.

I. Commerce spécial. — Le commerce extérieur de la France a pris en 1864 des proportions gigantesques. Nous ne connaissons pas encore les chiffres du commerce général, mais on s'en fait une idée d'après les chiffres du commerce spécial, qui ne comprennent, à l'exportation, que des marchandises françaises ou précédemment francisées par l'acquittement des droits, et à l'importation que des marchandises étrangères mises en consommation.

Les importations du commerce spécial se sont élevées en 1864 à Et les exportations à	
Ensemble, à	5,389,653,000

A l'importation, c'est une augmentation de 54 millions sur l'année précédente et à l'exportation de 267 millions.

La dernière publication de l'administration des douanes contient la comparaison détaillée des quatre dernières années; elle se résume ainsi:

Années.	Importations.	Exportations.	Total.
-	Millions.	Millions.	Millions.
1861		1,926	4,368
1862	2,199	2,243	4,442
1863	2,464	2,643	5,107
1864	2,480	2,909	5,389

L'augmentation depuis 1861, première année entière de l'application des traités de commerce, jusqu'à 1864, est de 38 millions pour les importations, soit 1.55 p. 100 seulement.

Mais, pour les exportations, elle est de 983 millions, soit 51.55 p. 100.

Sur le total (importations et exportations réunies), l'augmentation ressort à 1,021 millions, soit 23.37 p. 100.

On sera peut-être curieux de comparer avec les chiffres actuels ceux des deux dernières années du régime protecteur; les voici, toujours pour le commerce spécial:

Années.	Importations.	Exportations.	Total.
	Millions.	Millions.	Millions.
1859		2,266	3,907
1860	1,897	2,277	4,174
1864	<b>2,4</b> 80	2,909	5,389

L'augmentation de 1864 sur 1860 est de 583 millions à l'importation, de 632 millions à l'exportation et de 1,215 millions sur le total, soit 31 p. 100.

Les principaux chapitres en augmentation depuis 1861, sont: à l'importation:

Les bestiaux pour 14 millions; les peaux brutes et pelleteries pour 31 millions; les laines pour 53 millions; les soies et bourres de soies pour 63 millions; les graisses pour 15 millions; le guano et autres engrais pour 15 millions; le café pour 12 millions; les tabacs pour 15 millions; le jute, le chanvre et le lin pour 40 millions; les cotons pour 45 millions; les houilles pour 5 millions; les fils de coton et de laine pour 12 millions; les tissus de laine pour 11 millions; les nattes et chapeaux de paille pour 12 millions; les machines, mécaniques et navires en fer pour 11 millions; les marchandises non dénommées pour 71 millions.

Il est à remarquer que, sauf une augmentation de 11 millions sur les tissus de laine, toutes les augmentations que nous venons d'indiquer portent uniquement sur des produits naturels et des matières premières.

Quant aux objets manufacturés à l'étranger, ils ont trouvé dans notre production nationale une si rude concurrence, que l'importation n'a pu ni s'accroître ni même se maintenir. Ainsi les tissus de lin et de chanvre figuraient pour 13,868,000 fr. dans les importations de 1861; nous les retrouvons pour 13,049,000 fr. dans les importations de 1864. Les fontes, fers et aciers étrangers se chiffraient par 19 millions dans les états de douanes de 1861; ils ne comptent plus que pour 7 millions dans ceux de 1864. Ici l'Angleterre et la Belgique, si redoutées, ont été complétement battues.

A l'exportation, au contraire, les augmentations portent principalement sur les produits de nos manufactures.

Nous venons de voir que l'importation des tissus de laine étrangers avait obtenu en quatre années une faible augmentation de 11 millions; mais pendant ce temps, les tissus de laine français, qui ne comptaient que pour 188 millions en 1864, se sont élevés à 355 millions, en augmentation de 167 millions, ou 89 p. 100; l'augmentation sur les tissus de soie exportés est de 52 millions; sur les tissus de coton de 28 millions; sur les tissus de lin et de chanvre de 8 millions; sur les peaux préparées de 30 millions; sur les ouvrages en peau ou en cuir de 32 millions, sur l'horlogerie de 6 millions (soit 150 p. 100); sur les machines, mécaniques, outils et ouvrages en métaux de 7 millions (soit 14 p. 100); sur la tabletterie et mercerie de 90 millions (soit 110 p. 100); sur les modes et les meubles de 29 millions (soit 110 p. 100); sur les confections et lingeries de 34 millions (soit 45 p. 100); sur les livres, gravures et papiers de 11 millions (soit 40 p. 100); sur les vins de 57 millions (soit 29 p. 100); sur les eaux-de-vie de 27 millions (soit 50 p. 100); sur les sucres raffinés de 25 millions (soit 60 p. 100); sur les produits chimiques de 12 millions (soit 40 p. 100); sur les marchandises non dénommées de 45 millions (soit 40 p. 100), etc.

Ces résultats, qui témoignent d'une immense activité commerciale, industrielle et agricole, ne seraient pas appréciés à leur juste valeur, si l'on ne se rendait compte, en même temps, des progrès acquis à l'intérieur en conséquence de la réforme commerciale. Ce serait peu de constater, par exemple, la faible importance des importations de fontes et de fer étrangers, si l'on ne savait que la consommation s'est, en même temps, immensément accrue, grâce à l'élargissement de la production intérieure; il en est de même pour la houille, pour les tissus, etc.

Malgré l'évidence des faits, quelques défenseurs intrépides de la prohibition ont essayé d'en atténuer la signification en élevant une contestation de détail sur les

éléments actuels des relevés de douanes. Nous leur répondrons, d'abord, que peu importe pour les comparaisons établies à partir de l'année 1861, puisque les relevés des années 1861 à 1864 sont établis sur des bases uniformes; par conséquent, les critiques de ce genre n'atteignent pas les déductions comparatives que nous avons formulées ci-dessus.

En ce qui concerne les années antérieures à 1861, il n'y a qu'une chose de vraie dans les remarques auxquelles nous faisons allusion, et que nous trouvons formulées dans un journal spécial, le Moniteur industriel: c'est qu'avant la suppression des droits d'entrée sur les matières premières, les cotons ou laines réexportés ne figuraient pas ou ne figuraient que pour des quantités insignifiantes dans les exportations du commerce spécial. Aujourd'hui que les cotons entrent sans droit, l'administration des douanes ne possède plus aucun moyen de distinguer entre ceux qui sont entrés pour être mis en œuvre en France et ceux qui doivent retourner en pays étranger; elle ne peut que constater les sorties lorsqu'elles s'effectuent, et voilà comment les états du commerce spécial d'exportation comprennent parmi les marchandises françaises, environ 56 millions de coton réexportés qui n'étaient pas consignés, avant 1861, sur les états correspondants.

Mais si l'observation est juste quant aux cotons, puisque le territoire français n'en produit pas, elle manque de toute espèce de sens quand elle s'applique aux laines, la production indigène de ce textile animal étant très-abondante en France, aux soies, aux poils d'animaux, etc.; le Moniteur industriel évalue tous ces item à 268 millions qu'il retranche bravement du chiffre de notre commerce spécial d'exportation. Cela est peu sérieux: on en sera convaincu par le décompte suivant que ce journal établit des articles discutés:

Cotons en laine (pour 1864), 57 millions; laines, 53 millions; soies et bourres de soies, 83 millions; poils d'animaux, 21 millions; lins, 7 millions; plumes de parure, 7 millions; bestiaux et chevaux, 40 millions; ensemble, 268 millions.

(Disons-le entre parenthèses, ces chiffres sont inexactement relevés, car les états donnent 89 millions pour les soies, et non 83; 38 millions pour les chevaux et bestiaux, et non 40; mais passons.)

Voilà donc 268 millions qui, au dire du *Moniteur industriel*, n'avaient pas de similaires dans les états du commerce spécial d'exportation avant 1861 ou même 1860.

La réponse est simple:

Nous trouvons dans les relevés du commerce spécial pour 1859 comme articles exportés:

Laines, 9 millions; soies, 45 millions; poils, 5 millions; lins, 2 millions; plumes de parure, 7 millions; chevaux et hestiaux, 24 millions.

En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que l'assertion du *Moniteur industriel*, sauf en ce qui concerne les cotons, est radicalement fausse. Faut-il lui rappeler, d'ailleurs, que la libre entrée des bestiaux étrangers, qu'il semble attribuer aux traités de commerce, remonte à 1852, et a, par conséquent, exercé son influence sur tous les états de douane depuis treize ans?

II. Commerce général. — Aux termes d'un passage du discours de l'Empereur, l'ensemble du commerce général dépasse 7 milliards de francs.

Il est intéressant de comparer ce total colossal avec les chiffres des époques antérieures; c'est l'objet du petit tableau qui suit:

Années.	Importations.	Exportations.	Total.
1847	Millions.	Millions.	Millions.
	1,343	1,271	2,614
1851	1,094	1,520	2,614
1852 1859	1,392	1,680	3,072
	2,355	3,057	5,412
1860	2,658	3,148	5,806
1861	3,085	2,660	5,745
1862	2,899	3,050	5,949
1863	2,236	3,526	5,762
1864	Au dela	de	7,000

Notre commerce extérieur a donc à peu près triplé depuis 1847, c'est-à-dire depuis l'année la plus féconde du gouvernement de Juillet, ou, si l'on veut, depuis la dernière année du régime républicain, puisque, par une rencontre fortuite, la somme du commerce extérieur a été la même pour l'année 1847 et pour l'année 1851, les éléments en étant, d'ailleurs, très-différents.

L'année 1859, qui fut la dernière du régime protecteur, présentait un total de 5,412 mill.; l'augmentation réalisée en 1864 est d'environ 1,600 mill., soit 29.56 p. 100.

Ne pouvant, faute de renseignements, pousser plus loin la comparaison des chiffres du commerce général de 1864 avec ceux des périodes précédentes, arrêtonsnous du moins aux détails qui nous sont connus en ce qui touche l'effet des traités de commerce avec l'Angleterre, par exemple.

Par l'effet de la substitution des droits modérés aux droits exagérés et à la prohibition, les échanges entre les deux pays se sont accrus, dans un espace de cinq ans, de 308 millions, c'est-à-dire de 35.45 p. 100.

Considérées séparément, les importations anglaises se sont accrues de 136,528,000 fr., et les exportations françaises de 171,262,000 fr.

Du reste, si l'on veut calculer avec plus d'exactitude encore l'influence des traités de commerce sur les résultats que nous venons d'indiquer, il suffit d'en abstraire le mouvement des céréales et des cotons en laines, qui dépend de causes toutes différentes. On trouve alors:

Années	Importation anglaise.	Exportation. française.	Total.
1864	<b>~</b>	741	1,038
1859	. 275	535	810

De la comparaison ainsi établie il ressort:

Que, depuis la conclusion du traité de commerce, la masse des échanges, autres que les céréales et les cotons, entre les deux pays, s'est accrue de 228 millions;

Que les importations d'Angleterre en France se sont accrues de 22 mill. seulement; Et que, enfin, les exportations de France en Angleterre se sont accrues de 206 millions.

Théories commerciales à part, il nous est permis de ressentir un mouvement de

patriotique satisfaction, en constatant que, sous le régime d'une liberté commerciale très-étendue, les Anglais n'ont pu nous vendre en 1864 que pour un peu plus de 23 millions de leurs tissus de laine, tandis que nous leur avons vendu des tissus de laine français pour 95 millions de francs. A 7 millions de tissus de coton anglais, nous opposons 11 millions de tissus de coton français livrés à la consommation anglaise, et à 4 millions de tissus de soie, la France répond par une exportation de 190 millions de francs. Enfin, l'Angleterre nous a envoyé un peu moins de 8 millions de peaux brutes et de pelleteries, parmi lesquelles figurent, sans doute, en majeure partie les provenances du Canada, et nous lui avons vendu pour 64 millions de peaux préparées et ouvrées, y compris, bien entendu, les incomparables produits de nos gantiers de Lyon, Grenoble et Paris.

Mais, répétons-le, l'impulsion donnée à notre commerce extérieur par les traités réciproques, si vive et si satisfaisante qu'elle puisse être, nous touche peu en comparaison des progrès intérieurs que ces traités ont suscités, en faisant ressentir à nos industriels l'aiguillon de la concurrence. Nous indiquions l'autre jour, d'après une prévision qui s'est réalisée, la continuation en 1864 du développement de notre production métallurgique. L'exposé officiel donne à ces prévisions une confirmation des plus énergiques.

En 1864, l'extraction des houilles françaises atteint 111 millions de quint. métr.; en 1859, elle ne dépassait pas 76 millions de quintaux. En même temps, le prix moyen du quintal métrique s'est abaissé de 1 fr. 21 c. à 1 fr. 14 c., soit de 6 1/2 p. 100.

En 1864, la quantité de fontes produite se chiffre par 12,121,000 quintaux, d'une valeur de 139,400,000 fr. En 1859, le produit ne dépassait pas 8,643,993 quintaux, d'une valeur de 117,723,000 fr.

En 1864, il a été fabriqué 7,928,000 quintaux de fer valant 202,628,000 fr.; en 1859, la fabrication n'avait pas dépassé 5,206,263 quintaux métriques.

Ainsi donc, en cinq années, la production métallurgique française s'est accrue de 50 p. 100, ainsi que le rendement de nos mines de houille. Voilà les véritables bienfaits des traités de commerce, et l'on ne sait ce dont on doit s'étonner le plus, de l'étendue ou de la rapidité de ces magnifiques résultats.

(Constitutionnel du 25 février 1865.)

AUGUSTE VITU.